

Délibération 2021 / 08-01

L'an deux mil vingt et un, le onze août à quatorze heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Etaient présents les Conseillers municipaux : Mr Anthony BUYS, Jean-Jacques BORD, Didier LASSÉCHÈRE, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Mme France-Noëlle GIMENEZ, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU, Claudine DAURY-NEYRET, Jacques FAURE, Jean-François CHAMPEAU.

Etaient absents : M. Cédric LECOMTE, Mr Arnaud PICOUT (Procuration à Mr FAURE Jacques).

Secrétaire de séance : Mme France-Noëlle GIMENEZ

* * * * *

SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES « CANTINE SCOLAIRE »

Monsieur le Maire :

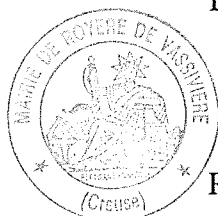
- rappelle à ses collègues une délibération en date du 28 février 2008, par laquelle elle avait créé une régie de recettes pour l'encaissement des produits de la cantine scolaire.
- en raison de l'inactivité de cette régie depuis plusieurs années, et à la réunion avec Monsieur FAYE, Trésorier à Bourganeuf, Monsieur le Maire expose la nécessité de clôturer cette régie à compter de ce jour ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la suppression de la régie de recettes « cantine scolaire » à compter de ce jour,
- charge Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, le 11 août 2021

Le Maire,



Raymond RABETEAU